Fiche de données de Sécurité

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : SOFT CARE MED H5

- REFERENCE : 686

- FOURNISSEUR : JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Gel hydroalcoolique pour l'antiseptie des mains.

E-mail : FDSinfo-FR@johnsondiversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

R10: inflammable
Le produit n'est pas soumis à la Directive CE de classification pour les préparations.
Produit relevant de la Directive Cosmétique (76/768/CEE).

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Produit cosmétique.

Constituants contribuant aux dangers :
Néant
Se référer à l'étiquette pour la déclaration INCI.

4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si nécessaire.
- EN CAS D'INGESTION :
Retirer le produit de la bouche. Consulter un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Eviter le contact avec les yeux.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé.
La température de stockage doit être comprise entre +6°C minimum et +35°C maximum.
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
ICPE 1432, catégorie B

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
CAS N°71-23-8 Propane-1-ol (>30%) - VME (France) = 500 mg/m3, 200 ppm
CAS N°67-63-0 Propane-2-ol (15-30%) - VLE (France) = 980 mg/m3, 400ppm
CAS N°56-81-5 Glycérine (<5%) - VME (France) =10mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire.
Protection des mains: rincer et sècher les mains après utilisation.
Protection des yeux: non nécessaire.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide, incolore.

PH : produit pur à 20°C : 6.5 à 7.0

Température de changement d'état :
non déterminée

Point éclair : 24°C (méthode Pensky).Ce produit avec un point éclair compris entre 21°C et 61°C supporte la combustion.

Caractéristiques d'explosivité :
non explosif

Densité : à 20°C : 0.87 g/cm3

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire : Viscosité dynamique à 20°C : 170 mPas

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- yeux: effet irritant
- inhalation: non applicable
- ingestion: pas d'effet nocif sauf en cas d'ingestion importante de produit

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
  Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
  Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID :
  UN 1987, ALCOOLS, N.S.A. (PROPANOL, ISOPROPANOL), 3, III.
  IMDG:
  ALCOOLS, N.S.A. (PROPANOL, ISOPROPANOL), 3, UN 1987, III.
  AUTRES INFORMATIONS:
  Classe 3 Liquides inflammables - Code danger 30
  IMDG: Fiche de sécurité: F-E,S-D - Polluant marin: non
  La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Produit soumis à la réglementation cosmétique.
  Phrase de risque: R10 inflammable
  Référence réglementaire: arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.
  Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
  Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
  Date de mise à jour: FDS 686 - (13/01/2006)
  Ref.International: MSDS4508 vers 2.(06/05/2004) - Code formule: PC.SP.GE03-01

ANNEXE

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles